

STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

Rapport annuel 2019



Table des matières

Message du ministre.....	4
Introduction	6
Agir pour favoriser la réussite	7
La pauvreté en quelques chiffres, 2014-2019	13
Perspectives d'avenir.....	26
Annexe : Détail des indicateurs	27

Message du ministre

Toutes les Ontariennes et tous les Ontariens ont le droit d'accéder à la dignité associée au fait de s'assurer une vie heureuse, à titre personnel et familial. Les habitants de la province sont trop nombreux à lutter pour rompre le cycle de la pauvreté et bénéficier d'une telle dignité.

Notre gouvernement est déterminé à rompre ce cycle.

Nous créons des possibilités de participation économique et un système de soutien intégré pour éliminer les obstacles à l'emploi. Les troubles de santé mentale, la déficience physique, l'itinérance ou même le manque d'expérience professionnelle peuvent faire en sorte qu'il soit difficile de s'en sortir dans une économie en mutation.

À travers cet état des lieux sur la Stratégie de réduction de la pauvreté, je tiens à reconnaître que, même si des progrès ont été

réalisés à ce jour, de nombreux défis persistent. Nous avons fait de grands progrès en vue d'améliorer les chances de réussir dans la vie des enfants de l'Ontario. Cependant, dans le même temps, nous avons vu la pauvreté gagner du terrain chez les célibataires, malgré un marché du travail en croissance.

Il est temps de se pencher sérieusement sur les efforts que le gouvernement a fait dans le passé et de concevoir une Stratégie de réduction de la pauvreté qui répond aux défis actuels. Notre gouvernement met l'accent sur la création d'emplois, le jumelage avec le marché du travail, la prestation de soutiens et de services adaptés, et l'amélioration du coût de la vie en Ontario.

Ce processus commence par la collecte de la rétroaction des personnes qui ont une expérience vécue et de leurs amis, voisins et collègues qui comprennent les défis que nous devons relever. Les groupes communautaires, les peuples et organismes autochtones et le grand public ont tous un rôle à jouer pour rompre le cycle de la pauvreté.

En retour, nous avons la responsabilité commune de créer les conditions propices à la réussite. Les entreprises, le secteur sans but lucratif et tous les échelons du gouvernement doivent travailler à construire une société dans laquelle personne n'est laissé pour compte.

En travaillant ensemble, nous pouvons contribuer à rompre le cycle de la pauvreté afin de faire en sorte que toutes les personnes de notre province aient la chance de réussir et d'apporter une contribution à leur communauté.

Ensemble, nous ferons de grands progrès.

Avec mes sincères remerciements,

Todd Smith
Ministre des Services à
l'enfance et des Services
sociaux et communautaires



Introduction

Comme le stipule la *Loi de 2009 sur la réduction de la pauvreté*, la province est tenue d'élaborer une stratégie quinquennale de réduction de la pauvreté afin d'orienter les actions visant à réduire la pauvreté et d'en mesurer les effets.

Le présent rapport annuel fournit un dernier état des lieux sur les cibles et indicateurs de la Stratégie de réduction de la pauvreté 2014-2019, et met en lumière les récentes initiatives du gouvernement visant à lutter contre la pauvreté et à améliorer la vie des Ontariennes et des Ontariens. La seule action du gouvernement n'étant pas suffisante pour réduire la pauvreté, ce rapport insiste également sur les partenariats et initiatives communautaires innovants mis en œuvre à travers la province pour s'attaquer localement à la pauvreté.

Agir pour favoriser la réussite

La pauvreté est une problématique ardue, qui nécessite l'instauration de partenariats à tous les échelons du gouvernement, ainsi qu'avec les organismes communautaires, les employeurs et les particuliers. Nous avons la responsabilité commune de créer les conditions propices à la prospérité de tout un chacun.

Cette section met en lumière les récentes initiatives gouvernementales et communautaires visant à satisfaire les besoins locaux.

Amélioration des services d'emploi

Le gouvernement procède actuellement à l'intégration et à la transformation des services d'emploi de l'Ontario afin d'aider davantage d'Ontariennes et d'Ontariens à trouver un emploi de qualité et à le conserver. L'initiative de transformation des services d'emploi permettra d'intégrer les programmes d'emploi fournis au titre d'Ontario au travail et du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées afin de créer un système des services d'emploi consolidé, plus facile à utiliser, mieux adapté aux réalités locales et capable d'optimiser les résultats pour les travailleurs et les collectivités.

À l'automne 2019, la province a annoncé la mise en œuvre, début 2020, du nouveau modèle des services d'emploi dans trois régions urbaines et rurales diversifiées : Peel, Hamilton-Niagara et Muskoka-Kawartha. Dans le cadre d'un nouveau processus concurrentiel, la province a sélectionné des gestionnaires de système de services chargés de planifier et d'assurer, dans ces trois collectivités de modélisation, la prestation de services répondant aux besoins de l'économie locale et offrant des débouchés aux entreprises en Ontario.

Améliorer le niveau d'instruction à travers des partenariats innovants

IBM Canada, Ontario Six Nations Polytechnic et le Collège Mohawk ont formé un partenariat pour proposer le premier programme « P-TECH » dirigé par les Autochtones au Canada. P-TECH (Pathways in Technology, Early College High School) est un modèle d'enseignement innovant permettant aux élèves de la 9^e année à la 14^e année d'obtenir en six ans ou moins leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario et un diplôme d'études collégiales de l'Ontario sur deux ans dans le domaine de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM) (technicien en ingénierie des logiciels), et ce, sans frais de scolarité.

Au sein de Six Nations Polytechnic (SNP), les élèves autochtones et non autochtones inscrits à la SNP STEAM Academy suivent un programme d'études secondaires et collégiales intégré, axé sur la science, la technologie, l'ingénierie, les arts et les mathématiques, qui offre un apprentissage adapté sur le plan culturel et valorise les langues et les coutumes des Premières Nations. Ce programme prévoit un mentorat individuel, des visites en milieu de travail, des stages d'été rémunérés et un entretien d'embauche garanti chez IBM à l'issue du programme.

Renforcer les mesures de soutien de l'emploi pour les demandeurs d'emploi

Le Toronto District School Board a lancé le projet Elevate visant à améliorer les résultats en termes d'emploi pour les demandeurs d'emploi en situation de vulnérabilité (par exemple : nouveaux arrivants, clients ayant un handicap, jeunes ou personnes sans expérience professionnelle) pris en charge dans les Next-Steps Employment Centres (centres de services d'emploi financés par Emploi Ontario). Ce projet repose sur un système de gestion des cas axé sur l'accompagnement et forme le personnel aux techniques d'entrevue motivationnelle, ainsi qu'à l'adoption d'une méthode uniforme et impartiale de gestion et de documentation des cas.

Ces nouveaux outils et modes de fonctionnement ont permis de mieux comprendre les besoins du client, et de l'aider à se fixer des objectifs et à les atteindre. Cette prestation de service améliorée s'est traduite par une plus grande adaptation au client et a permis à bon nombre de personnes, même celles qui se sentaient découragées et démotivées, de franchir des étapes importantes dans leur parcours vers l'emploi ou l'éducation. En conséquence, les demandeurs d'emploi en situation de vulnérabilité ont obtenu un emploi, intégré un programme d'enseignement ou pris part à une formation avec trois semaines d'avance en moyenne par rapport aux résultats observés avant la mise en place de ce projet.

Remaniement de la formation axée sur les compétences

Bon nombre de travailleurs sont sous-utilisés et ne sont pas en mesure de participer pleinement sur le marché du travail. Parallèlement, les entreprises font état d'une hausse des postes vacants en raison des difficultés à trouver la main-d'œuvre qualifiée.

Pour combler ce fossé, la province est en train de repenser le programme Deuxième carrière et d'autres programmes de formation axés sur les compétences, de façon à favoriser le jumelage des personnes au chômage ou sous-employées avec les emplois disponibles. Ce travail a commencé par le lancement du projet pilote de microcertification **Développement rapide des compétences**, pour un investissement de trois millions de dollars, qui se traduira par la création de programmes de formation adaptés aux compétences recherchées par les employeurs.

En décembre 2019, la province a également annoncé un investissement de 20 millions de dollars au titre du **Fonds catalyseur pour les compétences** afin d'aider les travailleurs à acquérir les compétences nécessaires pour décrocher de bons emplois. Ce Fonds mis sur pied en 2018 a déjà servi à financer 20 projets de formation ayant porté leurs fruits.

Renforcement du secteur du logement communautaire et lutte contre l'itinérance

Le gouvernement est déterminé à soutenir les personnes et les familles qui ont du mal à trouver un logement, entre autres en fournissant plus d'un milliard de dollars rien qu'en 2019-2020 pour aider à entretenir, réparer et développer les logements communautaires en Ontario et à mettre fin à l'itinérance.

La **Stratégie de renouvellement du secteur du logement communautaire** décrit comment la province collaborera avec ses partenaires pour assurer la stabilisation et la croissance du secteur du logement communautaire. Elle transformera un système fragmenté et inefficace en un système plus rationalisé, durable et prêt à aider les personnes qui en ont le plus besoin.

À mesure que de nouveaux règlements entreront en vigueur en 2020-2021, cette stratégie :

- modernisera les règles afin que les locataires puissent plus facilement suivre des études ou travailler
- se fondera sur les renseignements liés à l'impôt sur le revenu pour calculer le loyer (à compter de juillet 2021)

- contribuera à remplir les logements plus rapidement en exigeant que les locataires sélectionnent leurs immeubles préférés et acceptent le premier logement offert parmi leurs immeubles sélectionnés
- viendra en aide aux personnes qui en ont le plus besoin

La province a également renouvelé son engagement en faveur du logement autochtone en octroyant jusqu'à huit millions de dollars en financement opérationnel par an sur les cinq prochaines années à Ontario Aboriginal Housing Services, un partenaire dans ce domaine. Le nouveau **Programme de logement en milieu rural et urbain pour les Autochtones**, qui succède au Programme de logement en milieu rural et autochtone offert par Ontario Aboriginal Housing Services, permettra aux ménages autochtones à travers dans tout l'Ontario d'accéder à un logement abordable à loyer indexé sur le revenu.

Par le biais d'initiatives comme le **programme Logements pour de bon, l'Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités et le Programme de logement avec services de soutien pour les Autochtones**, La province investit dans des services qui remédient à l'itinérance et maintiennent la stabilité du logement pour certaines de nos personnes les plus vulnérables. Les logements avec services de soutien jouent un rôle important dans la prévention de l'itinérance. L'Ontario aide plus de 90 000 personnes ayant des besoins de soutien très divers. Le gouvernement a prévu au budget de l'Ontario 2019 la réalisation d'un examen complet afin de cerner les axes possibles de rationalisation et d'amélioration de la coordination des programmes de logement avec services de soutien à l'échelle

Évaluer un nouveau processus d'aide aux jeunes sans abri

Pour lutter contre l'itinérance chronique des jeunes dans la ville de St. Thomas et le comté d'Elgin, la YWCA de St. Thomas Elgin a collaboré avec des fournisseurs de services locaux pour créer un protocole destiné à mieux soutenir les jeunes sans abri, au moyen de services d'aiguillage et d'un modèle de prise en charge standardisée. Grâce au partage des données entre organismes, les jeunes ne sont plus contraints de raconter leurs expériences traumatisantes à chaque fournisseur de service rencontré.

En 29 mois, le programme a soutenu 220 jeunes en assurant une gestion de cas intensive axée sur le logement, permettant ainsi à 82 p. 100 d'entre eux d'obtenir un logement stable. Les participants ont fait état d'améliorations de leurs perspectives de vie, de leur qualité de sommeil et de leur bien-être mental.

provinciale. Au cours des quelques prochains mois, la province tiendra des séances de consultations avec des intervenants de toute la province sur le thème de l'amélioration du logement avec services de soutien, du logement communautaire et de la prévention de l'itinérance.

Mise en place d'un système exhaustif et connecté de santé mentale et de lutte contre les dépendances

Les personnes ayant une maladie mentale courent souvent un risque accru de pauvreté chronique, lequel peut à son tour contribuer aux problèmes de santé mentale et de dépendance. Il est donc important d'instaurer un système interconnecté de santé mentale et de lutte contre les dépendances pour s'assurer que les personnes concernées et leurs familles ont accès aux soutiens nécessaires. Au titre de la **Stratégie de santé mentale et de lutte contre les dépendances**, la province investit 3,8 milliards de dollars sur dix ans pour concevoir et mettre en place un système exhaustif et connecté de santé mentale et de lutte contre les dépendances.

En 2019, le gouvernement a annoncé le versement de 174 millions de dollars à l'appui de diverses initiatives, en investissant notamment dans des programmes et services communautaires de santé mentale et de lutte contre les dépendances.

Essayer de nouvelles approches pour favoriser l'accès aux soutiens appropriés

La Ville du Grand Sudbury a créé deux postes de personnes-ressources pour les clients autochtones, d'une part, et francophones, d'autre part, au sein du refuge d'urgence municipal Out of the Cold, dans le but de favoriser leur jumelage avec les services dont ils ont besoin. Déjà sollicitées durant quelques mois en 2016, ces personnes-ressources mettent en œuvre une approche personnalisée d'aide aux clients, fondée notamment sur l'interaction directe et le dialogue de suivi. Cela leur permet de cerner les besoins de chaque personne, afin de l'orienter vers les services qui lui permettront d'obtenir un logement stable. Cette nouvelle forme d'aiguillage et d'aide personnalisée a ainsi permis aux participants de sortir de l'itinérance dans de bonnes conditions. En mettant à profit les enseignements tirés de ce projet, la ville a adopté une démarche de soutien plus solidaire des personnes en situation de grande vulnérabilité afin de les aider à quitter le refuge vers pour un logement offrant des services de soutien appropriés.

Amélioration du coût de la vie

La province a mis en œuvre diverses initiatives visant à améliorer le coût de la vie pour les particuliers et les familles.

Bon nombre de personnes âgées à faible revenu n'ont pas les moyens de recevoir régulièrement des soins dentaires, sachant que les deux tiers d'entre elles n'ont pas accès à une assurance dentaire. Or, cela peut nuire à leur bien-être général. C'est la raison pour laquelle le gouvernement investit quelque 90 millions de dollars par an dans le **Programme ontarien de soins dentaires pour les aînés**, qui offre gratuitement des soins dentaires courants aux aînés à faible revenu admissibles à l'échelle de la province.

Pour rendre le transport en commun plus facile et plus abordable pour les familles, la province a instauré la **gratuité des trajets sur le réseau GO pour les enfants de 12 ans et moins**. Depuis le mois de mars 2019, les enfants en dessous de cette limite d'âge peuvent emprunter gratuitement tous les trains et autobus GO. Les trajets gratuits pour les enfants aideront les familles à économiser de l'argent et offriront aux parents une option moins stressante que la conduite automobile.

La **Prestation ontarienne pour enfants** fournit un soutien financier direct aux familles à revenu faible ou modeste afin d'aider les parents à subvenir aux besoins de leurs enfants. Chaque année, la Prestation ontarienne pour enfants aide environ 1 million d'enfants dans plus de 500 000 familles. Pour continuer à soutenir les enfants vivant dans la pauvreté, la province a augmenté

le montant maximum de l'aide perçue à 1 434 \$ par enfant et par an, et a investi 31 millions de dollars supplémentaires au titre de la Prestation ontarienne pour enfants, pour un budget total d'environ 1,2 milliard de dollars sur l'exercice financier 2019-2020.

Depuis 2019, la province offre aux familles un crédit d'impôt pour la garde d'enfants. En plus de la déduction pour frais de garde d'enfants, le **crédit d'impôt de l'Ontario pour la garde d'enfants** s'élève en moyenne à 1 250 \$ par famille et bénéficiera à quelque 300 000 familles à faible et moyen revenu.

Mis en place en 2019, le **crédit d'impôt pour les personnes et les familles à faible revenu** contribue à améliorer le coût de la vie pour les travailleurs à faible revenu en Ontario. Ce crédit d'impôt non remboursable procure un allègement d'impôt sur le revenu des particuliers de l'Ontario pouvant atteindre 850 \$ et près de 1,1 million de contribuables pourront s'en prévaloir. À titre d'exemple, une personne seule qui travaille à temps plein et touche le salaire minimum (tirant des gains d'emploi de près de 30 000 \$ par an) ne paiera pas d'impôt sur le revenu des particuliers de l'Ontario. Le montant de l'allègement fiscal se réduit progressivement pour les particuliers touchant plus de 30 000 \$ et pour les familles ayant un revenu supérieur à 60 000 \$.

La pauvreté en quelques chiffres, 2014-2019

Les indicateurs de réduction de la pauvreté nous aident à mesurer nos progrès et à déterminer les domaines dans lesquels il reste des efforts à faire. Chaque année, la province a fait un bilan des indicateurs figurant dans la Stratégie de réduction de la pauvreté 2014-2019.

Ce chapitre dresse un état des lieux quinquennal sur les 11 indicateurs en question, d'après les dernières données disponibles. La définition de chaque indicateur est fournie à l'annexe.

Cible et indicateur 1 : Pauvreté infantile – En progression

La Stratégie de réduction de la pauvreté définit la pauvreté infantile comme le pourcentage d'enfants vivant dans une famille dont le revenu du ménage est inférieur à la moitié du revenu médian des ménages (mesure de faible revenu ou MFR50), sur la base de l'année 2012. Cette mesure est rajustée selon l'inflation de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour les années suivantes. Le revenu du ménage est rajusté en fonction de la taille du ménage.

Le taux de pauvreté infantile a diminué entre 2012 et 2017, en passant de 18,9 p. 100 à 11,5 p. 100.

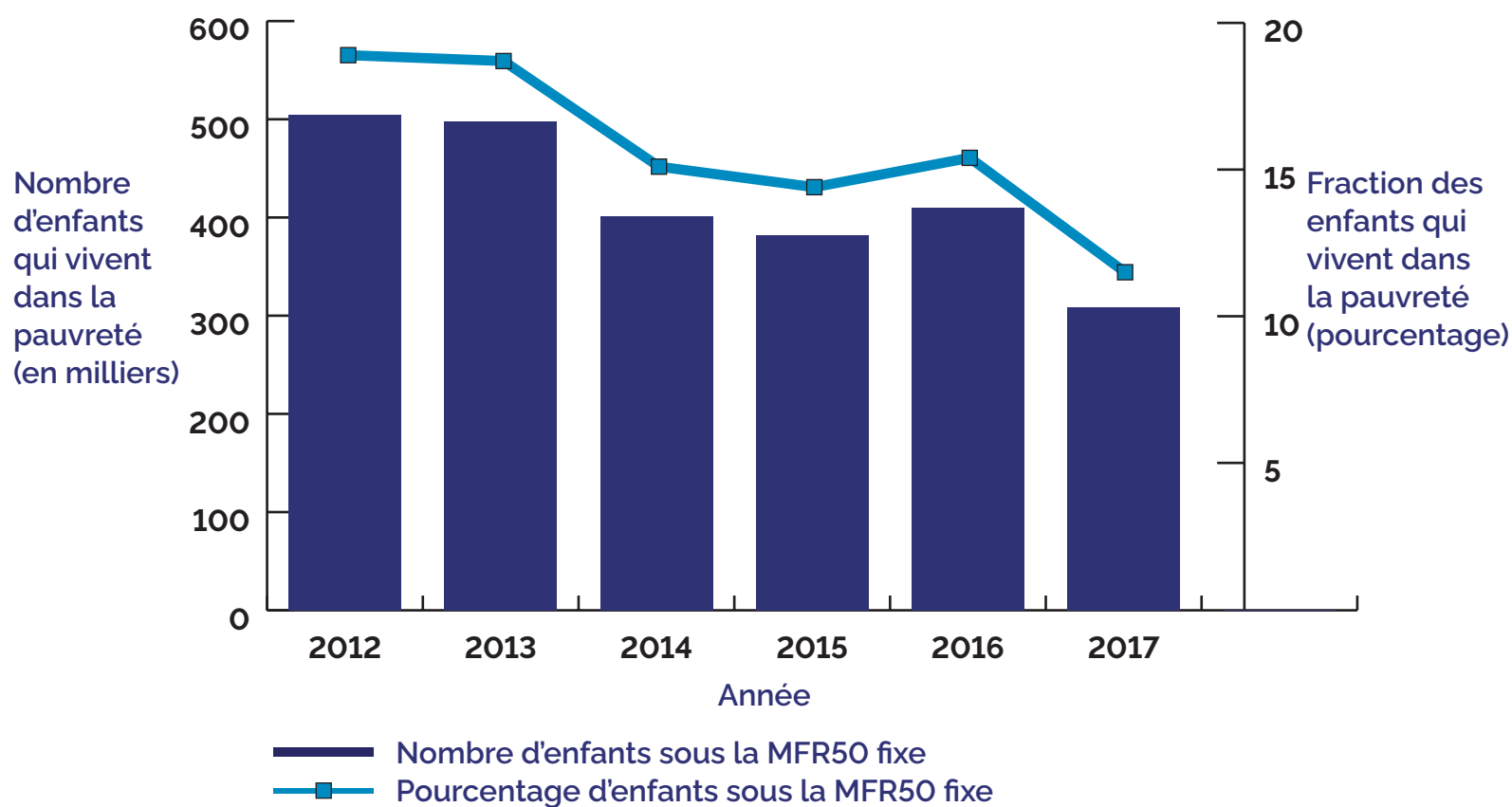
En 2017, 309 000 enfants vivaient dans la pauvreté en Ontario. Par rapport à l'année de base de 2012, le nombre des enfants qui

vivaient dans la pauvreté a diminué de 196 000 ou de 38,8 p. 100. Cela signifie que la province a dépassé l'objectif de la Stratégie de réduction de la pauvreté 2014-2019 consistant à réduire la pauvreté infantile de 25 p. 100 en cinq ans.

Pourquoi est-ce important?

Les enfants qui grandissent dans la pauvreté sont plus susceptibles de vivre dans la pauvreté à l'âge adulte. Ils risquent davantage d'en garder des séquelles physiques et mentales, ont moins de chances d'avoir un bon rendement scolaire ou de réaliser des études supérieures, et éprouvent plus de difficultés à trouver un emploi une fois adultes.

Pauvreté infantile



Indicateur n° 2 : Niveau de pauvreté – En progression

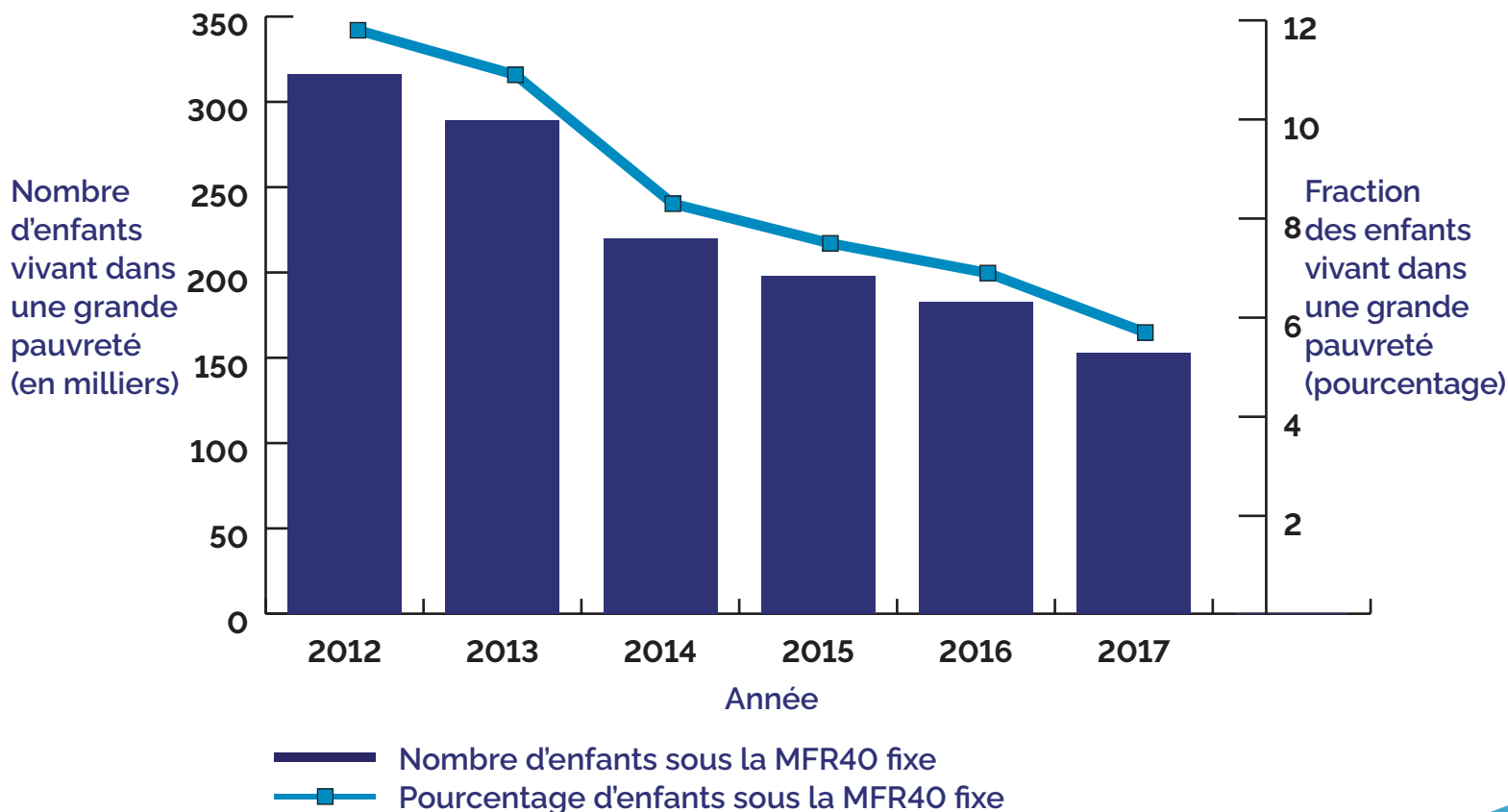
Le nombre d'enfants vivant dans une grande pauvreté a diminué de 52 p. 100, soit 163 000, depuis 2012.

Selon la mesure du niveau de pauvreté (MFR40 fixe ou nombre d'enfants vivant dans un ménage dont le revenu est inférieur à 40 p. 100 du revenu médian national des ménages, sur la base de l'année 2012), 153 000 enfants, soit 5,7 p. 100 de tous les enfants de l'Ontario, vivaient dans une grande pauvreté en 2017. Ceci représente une baisse par rapport à l'année de base, puisqu'ils étaient 316 000, ou 11,8 p. 100, en 2012.

Pourquoi est-ce important?

Les enfants vivant dans une grande pauvreté figurent parmi les plus vulnérables et sont ceux qui éprouvent le plus de difficultés à sortir de la pauvreté.

Enfants vivant dans une grande pauvreté



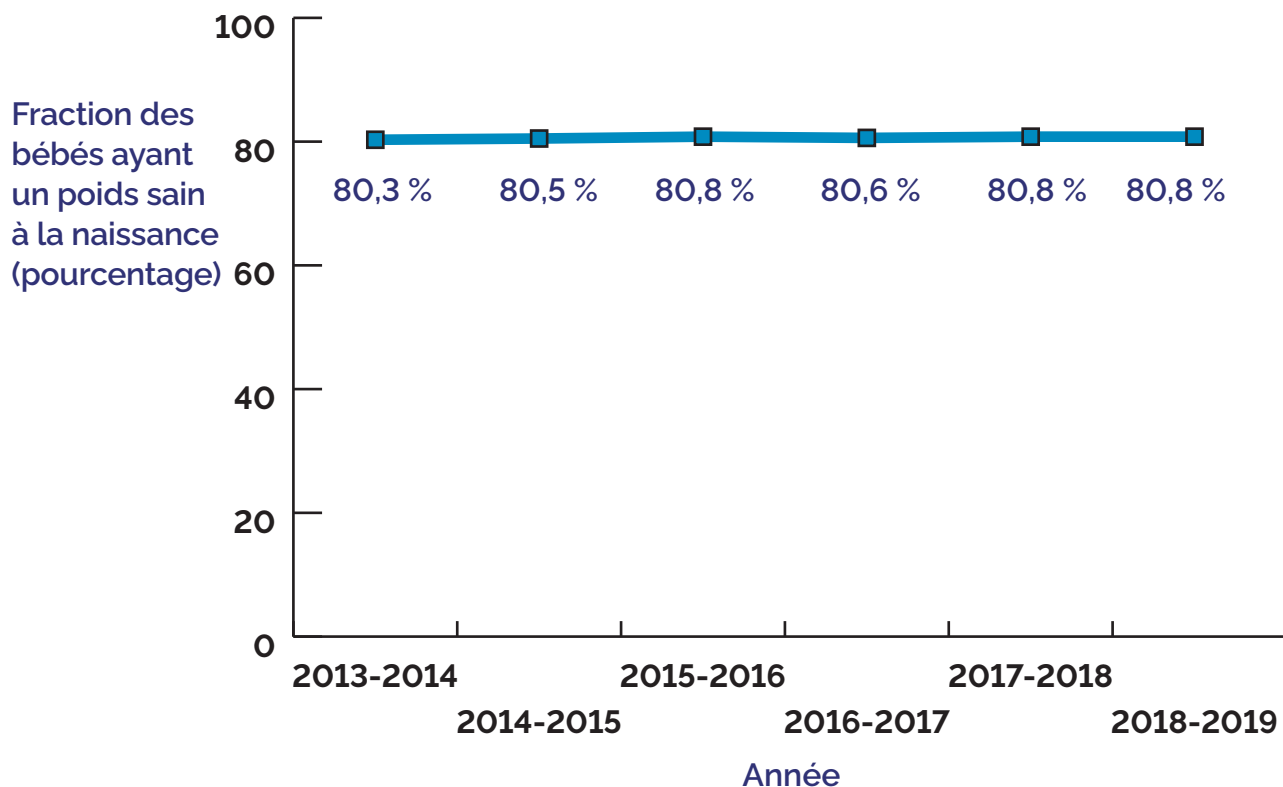
Indicateur n° 3 : Poids santé à la naissance – Stable

Le pourcentage de bébés ayant un poids à la naissance considéré comme sain est resté stable. Ce taux s'élevait à 80,3 p. 100 en 2013-2014, contre 80,8 p. 100 en 2018-2019.

Pourquoi est-ce important?

Le poids d'un bébé à la naissance est un indicateur de son état de santé global. Les bébés qui naissent dans une famille à faible revenu sont plus susceptibles d'avoir un poids inférieur ou supérieur à la normale. Selon les données de la recherche, les bébés dont le poids à la naissance sort de la fourchette normale peuvent être exposés à des facteurs de risque qui augmentent leur probabilité d'être en mauvaise santé plus tard dans la vie.

Poids santé à la naissance



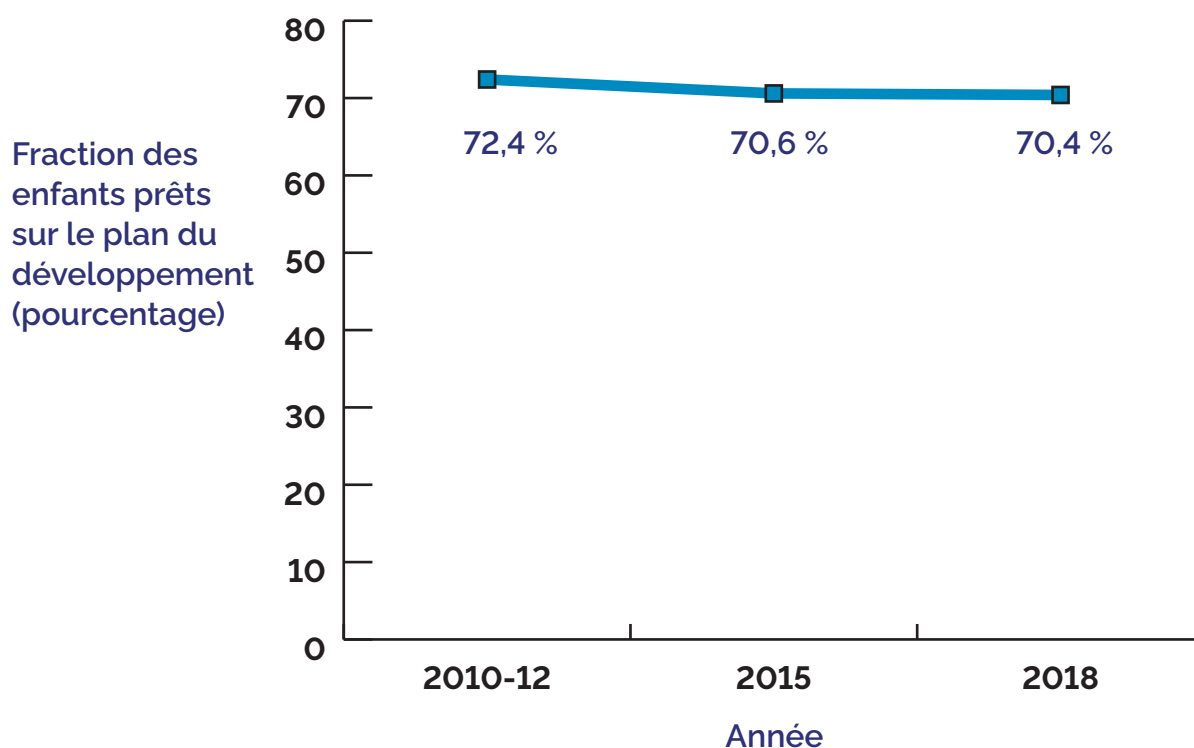
Indicateur n° 4 : Maturité scolaire – En recul

D'après les dernières données disponibles, en 2018, 70,4 p. 100 des enfants étaient jugés prêts sur le plan du développement à leur entrée en première année, contre 72,4 p. 100 en 2010-2012. Cet indicateur a légèrement reculé pendant cette période.

Pourquoi est-ce important?

Les enfants qui font preuve de maturité scolaire ont de meilleures chances de réussir à l'école et dans la vie.

Maturité scolaire



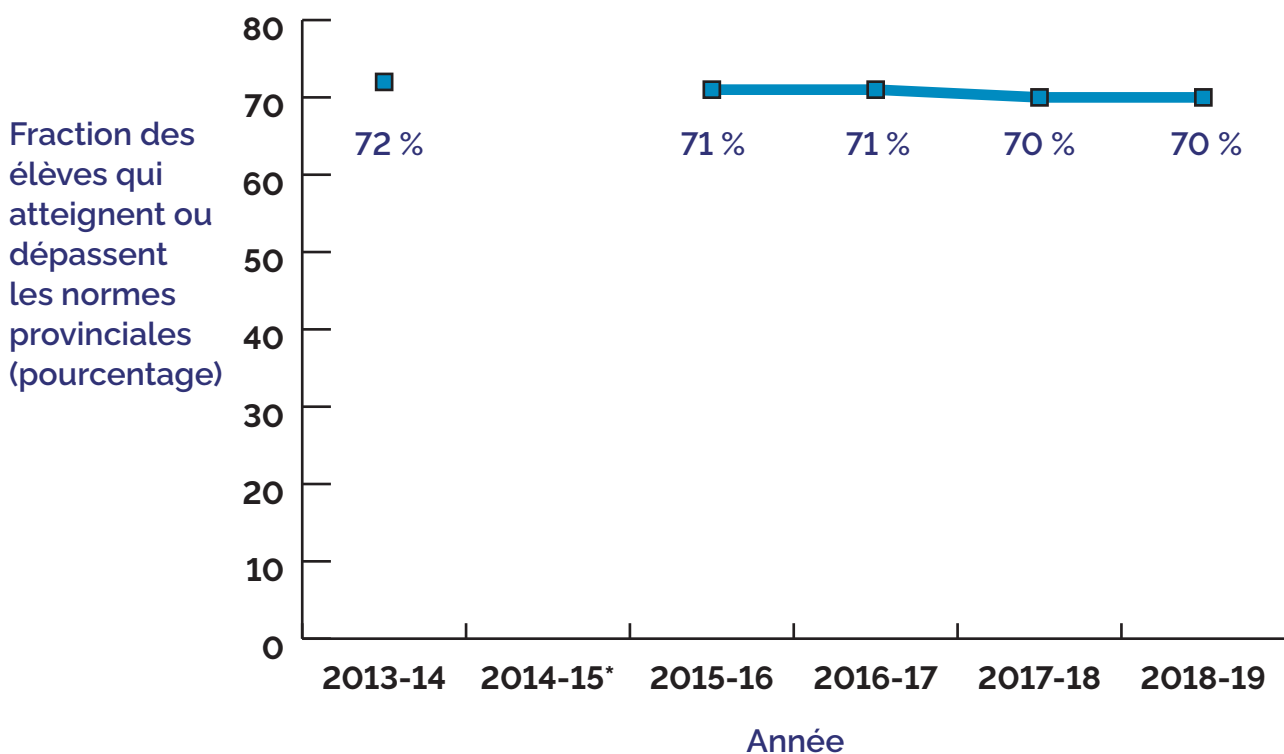
Indicateur n° 5 : Progrès scolaires des élèves de 3^e et de 6^e année – En recul

En 2018-2019, 70 p. 100 des élèves de 3^e et de 6^e année ont atteint ou dépassé la norme provinciale dans tous les domaines d'évaluation de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE), contre 72 p. 100 en 2013-2014, soit une baisse de 2 p. 100.

Pourquoi est-ce important?

Les élèves ont besoin de bien commencer leur cursus scolaire. Celles et ceux qui réussissent tôt à l'école sont plus susceptibles d'avoir accès à de meilleures possibilités à l'âge adulte.

Progrès scolaires des élèves de 3^e et de 6^e année (combinaison)



* En raison des moyens de pression au travail exercés par les enseignants, toutes les écoles de langue anglaise n'ont pas participé en 2014-2015. Les résultats provinciaux ne sont pas disponibles.

Indicateur n° 6 : Taux d'obtention du diplôme d'études secondaires – En progression

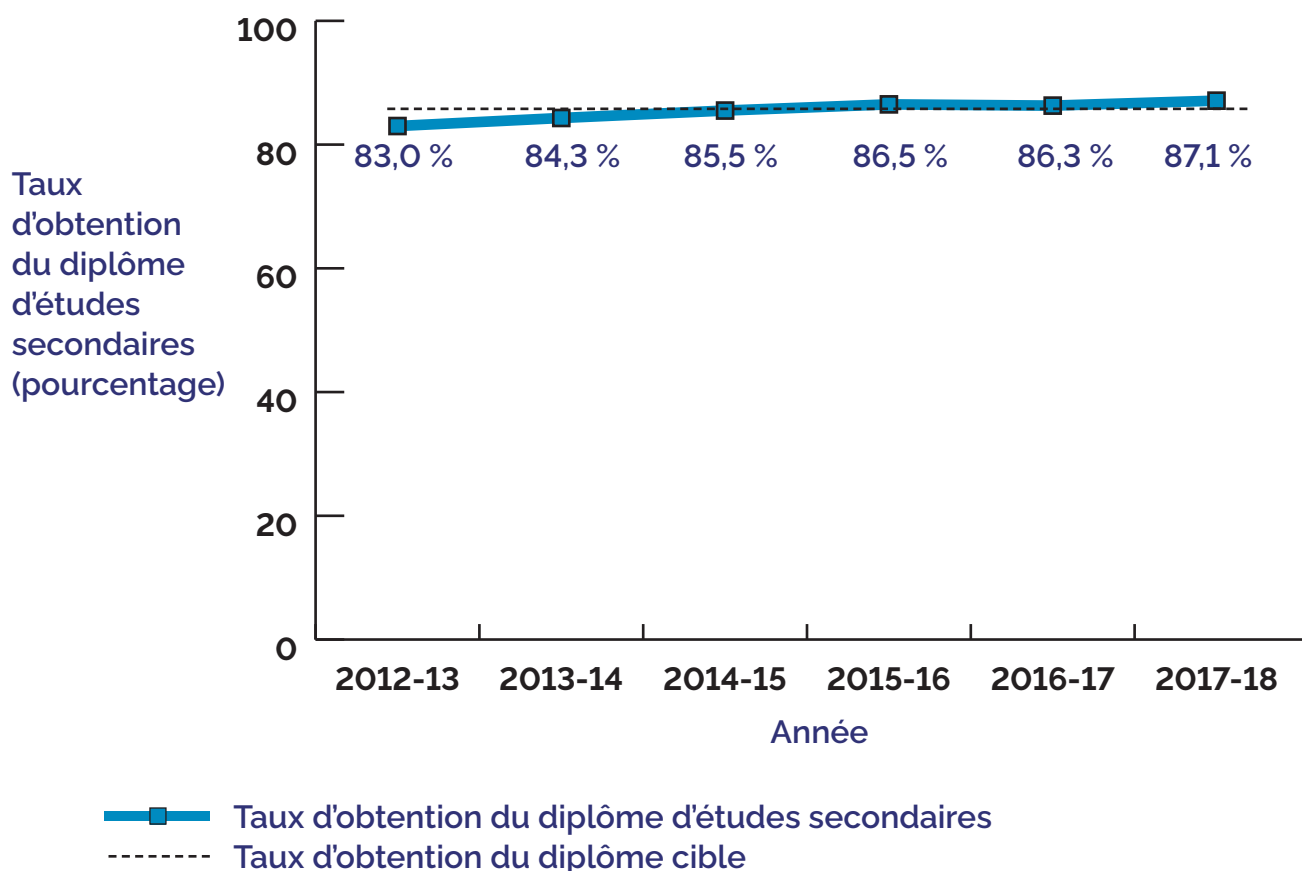
La hausse du taux d'obtention du diplôme d'études secondaires est constante.

D'après les données les plus récentes, le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires en Ontario était de 87,1 p. 100 en 2017-2018, contre 83 p. 100 en 2012-2013.

Pourquoi est-ce important?

L'obtention du diplôme d'études secondaires prépare les jeunes à une vie saine et plus prospère. Lorsque plus d'élèves obtiennent leur diplôme, les adultes qualifiés sont plus nombreux à chercher un emploi qui leur convient.

Taux d'obtention du diplôme d'études secondaires



Indicateur n° 7 : Mesure relative au logement en Ontario – En progression

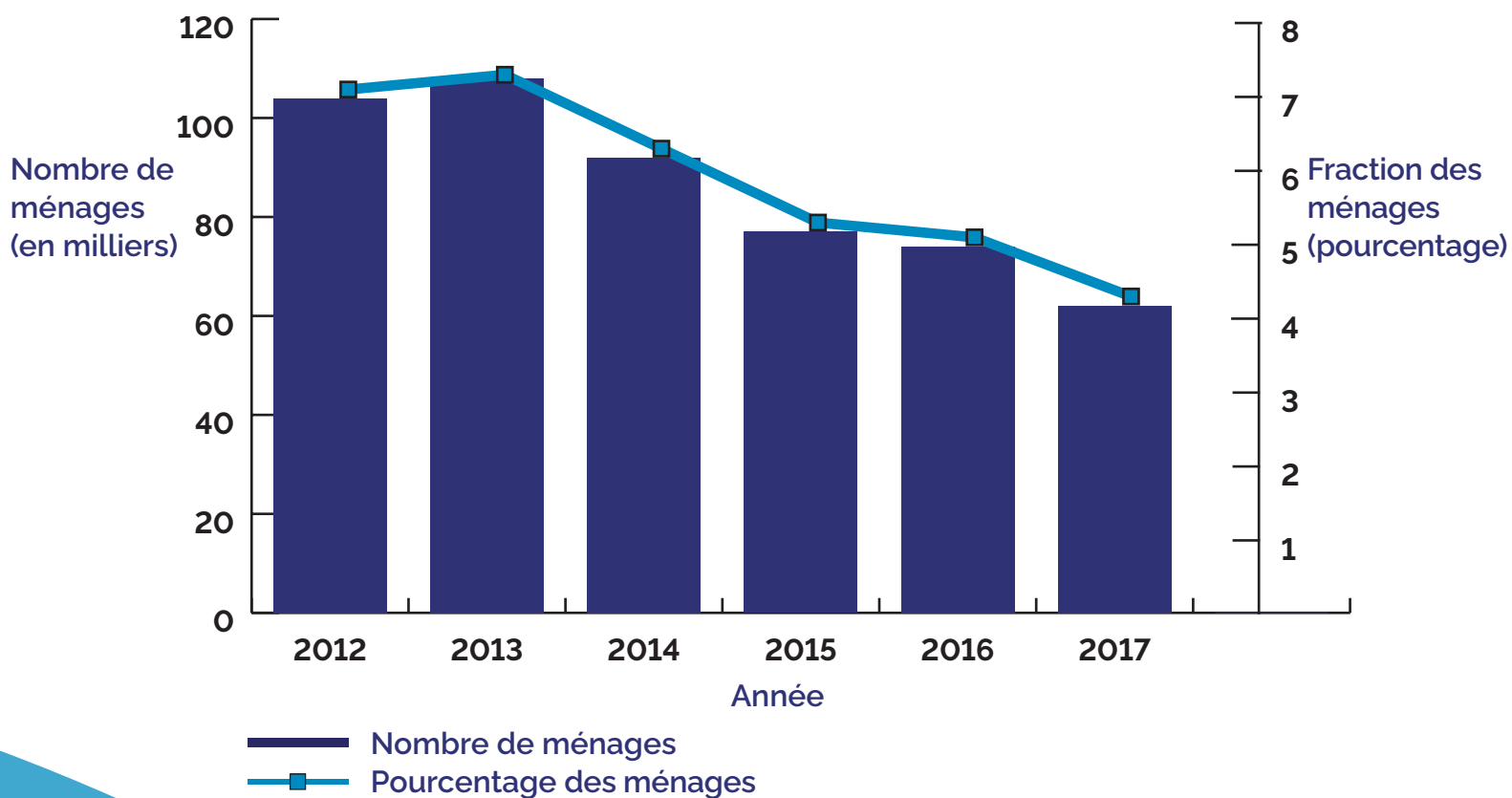
D'après les dernières données disponibles, celles de 2017, 62 000 des 1 453 000 ménages ontariens ayant au moins un enfant de moins de 18 ans, soit 4,3 p. 100, remplissaient à la fois le critère du revenu (MFR40, c'est-à-dire qu'ils percevaient un revenu inférieur à 40 p. 100 du revenu médian après impôt des ménages) et le critère du coût du logement (c'est-à-dire qu'ils consacraient plus de 40 p. 100 de leur revenu au logement).

La Mesure relative au logement en Ontario a diminué lors des quatre années suivantes, c'est-à-dire que 46 000 familles vivant dans la pauvreté supplémentaires sont mieux à même de payer leur logement depuis 2013.

Pourquoi est-ce important?

Cet indicateur permet de mettre en évidence la pression exercée par le coût du logement sur les familles les plus vulnérables. Les familles qui consacrent la plus grande partie de leur revenu aux coûts de logement ont des ressources limitées pour acheter d'autres produits de première nécessité (par exemple la nourriture, les vêtements, le chauffage, etc.).

Mesure relative au logement en Ontario



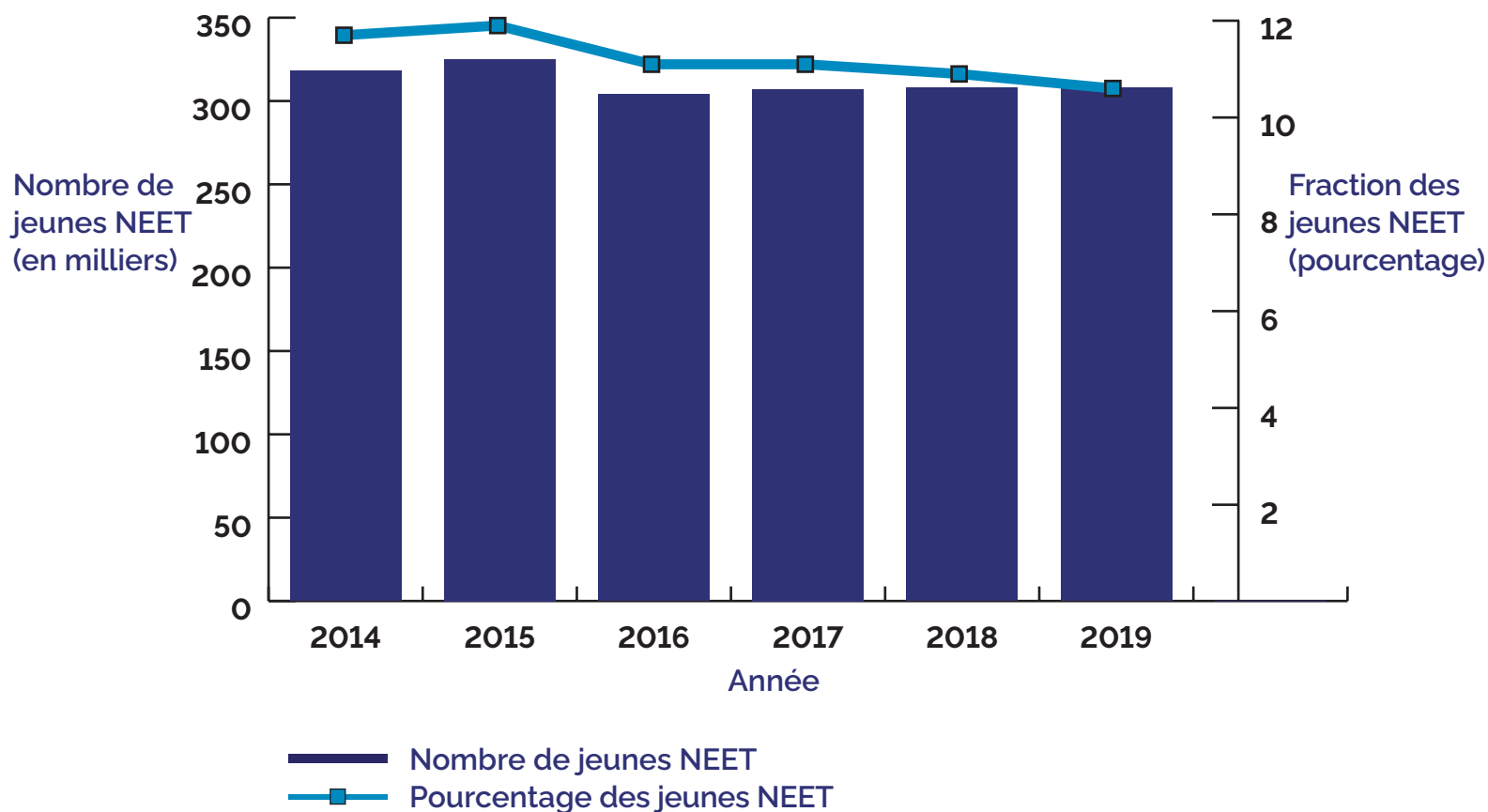
Indicateur n° 8 : Jeunes ni étudiants, ni employés, ni en formation – En progression

Le taux de jeunes ni étudiants, ni employés, ni en formation (NEET) a diminué ces cinq dernières années. Il s'élevait à 10,6 p. 100 (n = 308 100) des jeunes Ontariennes et Ontariens en 2019, contre 11,7 p. 100 en 2014. La baisse du taux de jeunes NEET est en partie due à l'amélioration des conditions du marché du travail.

Pourquoi est-ce important?

Les jeunes NEET courent plus de risques de s'enliser dans la pauvreté et sont susceptibles de ne pas avoir les compétences et les occasions nécessaires pour améliorer leur situation.

Jeunes ni étudiants, ni employés, ni en formation (NEET)



Indicateur n° 9 : Chômage de longue durée – En progression

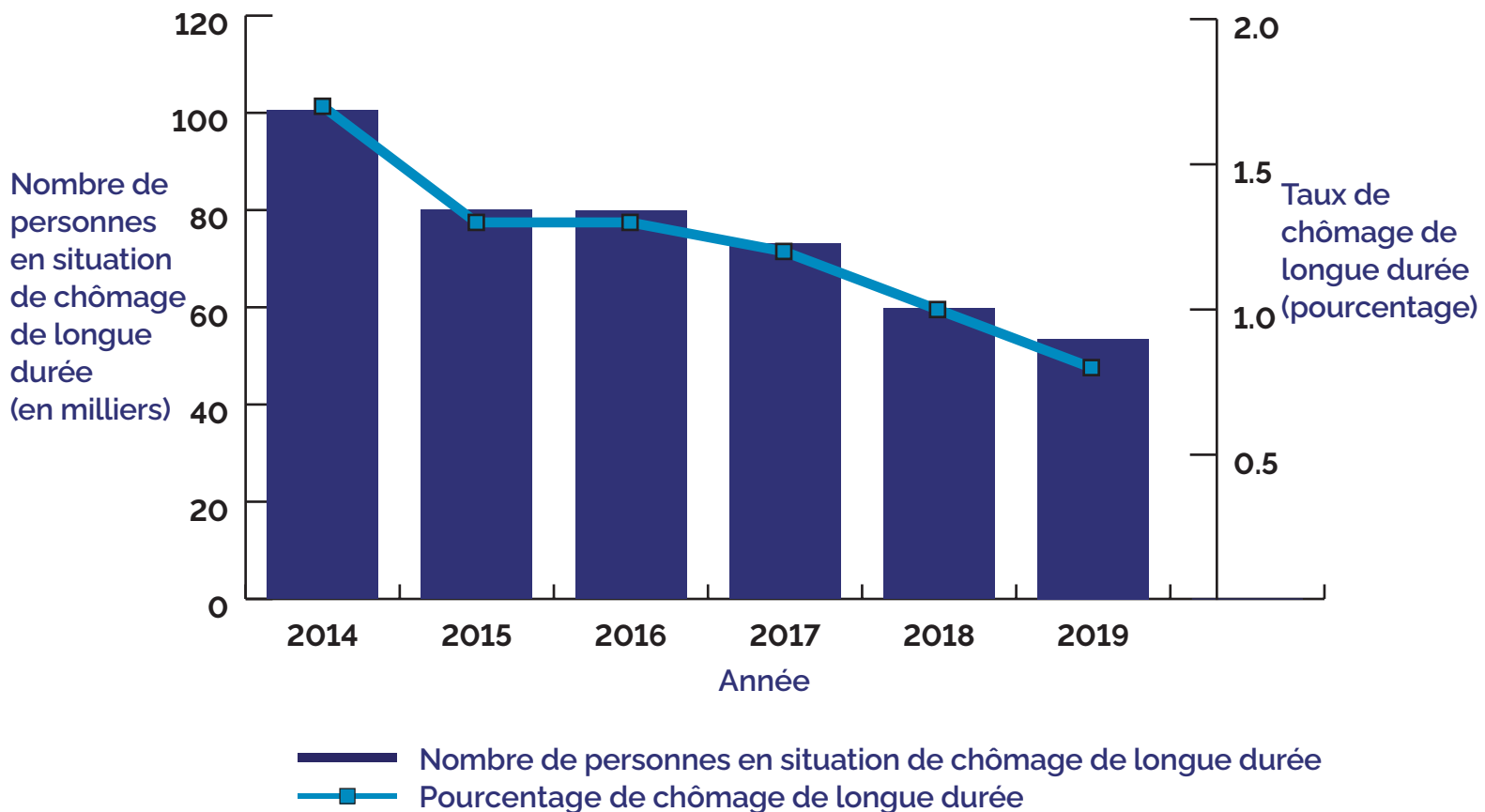
Une personne est considérée en situation de chômage de longue durée lorsqu'elle est sans emploi depuis au moins 27 semaines.

Le taux de chômage de longue durée diminue depuis 2014. Entre 2014 et 2019, la proportion d'adultes en situation de chômage de longue durée est passée de 1,7 à 0,8 p. 100 de la population active adulte en Ontario. La baisse du taux de chômage de longue durée s'explique notamment par l'amélioration des conditions du marché du travail ces dernières années.

Pourquoi est-ce important?

La baisse du taux de chômage de longue durée signifie qu'un plus grand nombre de personnes trouvent un emploi et subviennent à leurs besoins et à ceux de leur famille.

Chômage de longue durée



Indicateur n° 10 : Taux de pauvreté des populations vulnérables – Résultats variables

Cet indicateur mesure le taux de pauvreté dans cinq groupes vulnérables. Le taux global de pauvreté des populations vulnérables (à l'exclusion des personnes handicapées) en Ontario a diminué entre 2012 et 2017, en passant de 31,4 à 24,9 p. 100. Le taux de

pauvreté des personnes handicapées n'a quasiment pas varié, puisqu'il était de 20,6 p. 100 en 2017, contre 20,8 p. 100 en 2012.

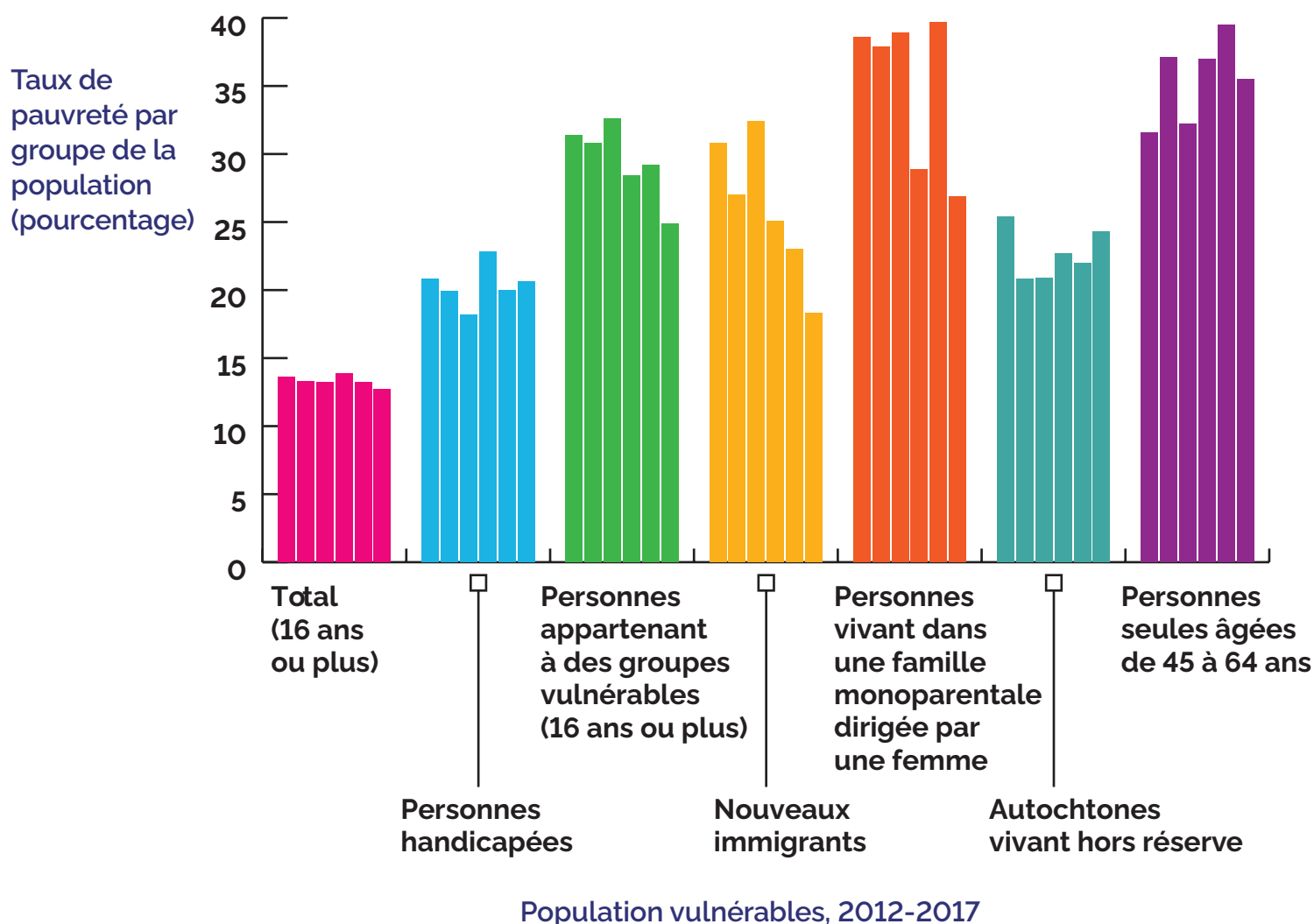
Groupe	Évolution de la pauvreté	Taux en 2012	Taux en 2017
Personnes handicapées	Stabilité	20,8 p. 100	20,6 p. 100
Personnes appartenant à des groupes vulnérables (16 ans ou plus)*	Diminution	31,4 p. 100	24,9 p. 100
Nouveaux immigrants	Diminution	30,8 p. 100	18,3 p. 100
Personnes vivant dans une famille monoparentale dirigée par une femme	Diminution	38,6 p. 100	26,9 p. 100
Autochtones vivant hors réserve	Stabilité	25,4 p. 100	24,3 p. 100
Personnes seules âgées de 45 à 64 ans	Augmentation	31,6 p. 100	35,5 p. 100

* Remarque : En raison des méthodes d'échantillonnage, le pourcentage total des personnes qui appartiennent aux groupes vulnérables ne comprend pas les personnes handicapées.

Pourquoi est-ce important?

Les groupes vulnérables ont tendance à connaître des taux de pauvreté plus élevés et sont plus susceptibles d'avoir moins de possibilités ou d'occasions de sortir de la pauvreté.

Taux de pauvreté des populations vulnérables (2012-2017)



Indicateur n° 11 : Itinérance

En 2018, la province a exigé des 47 gestionnaires des services municipaux qu'ils dénombrent les personnes en situation d'itinérance dans leurs aires de service.

En raison des lacunes et des limites dans la façon dont les données ont été recueillies dans les différentes municipalités, il a été difficile d'élaborer un indicateur de l'itinérance à l'échelle de la province. La province, qui reconnaît qu'il existe des possibilités d'améliorer l'approche et d'incorporer les pratiques exemplaires utilisées à l'heure actuelle dans certaines collectivités, a suspendu l'obligation de procéder à un dénombrement local en 2020 pour déterminer les possibilités d'amélioration.

De nombreux gestionnaires des services – les fonctionnaires locaux qui ont la responsabilité de s'occuper des programmes de lutte contre l'itinérance – utilisent des techniques de collecte de données en temps réel qui peuvent permettre de coordonner et de classer en ordre de priorité plus efficacement les services offerts. La province adoptera une approche de la liste de noms dans tout l'Ontario à partir de 2021. Au cours des prochains mois, la province travaillera en collaboration avec les intervenants à la mise en œuvre d'une approche de la liste de noms pour s'assurer que les exigences futures sont axées sur l'obtention des résultats les meilleurs et les plus rentables pour les Ontariennes et les Ontariens.

Pourquoi est-ce important?

La stratégie de 2014-2019 comprenait un engagement à mettre fin à l'itinérance chronique en dix ans d'ici à 2025. Les personnes qui sont en situation d'itinérance pendant une période prolongée sont parmi les plus vulnérables et peuvent se heurter à des difficultés supplémentaires lorsqu'elles tentent d'échapper à la pauvreté.

Perspectives d'avenir

Élaborer une nouvelle stratégie

Au cours des 18 derniers mois, l'Ontario a connu une croissance record de l'emploi. En 2018, c'est en Ontario que la croissance du revenu était la plus forte à l'échelle du pays. Pourtant, trop de personnes sont laissées pour compte. C'est inacceptable.

La réduction de la pauvreté nécessite une approche communautaire. Le gouvernement ne peut pas lutter seul contre la pauvreté. Les entreprises, les organismes sans but lucratif, les collectivités et le gouvernement doivent travailler main dans la main.

En décembre 2019, notre gouvernement a annoncé qu'il a commencé à élaborer une nouvelle Stratégie de réduction de la pauvreté. Nous sommes à l'écoute des personnes ayant une expérience de la pauvreté, des partenaires autochtones, du public, des fournisseurs de services, des employeurs et des municipalités afin d'étayer l'élaboration d'une nouvelle stratégie.

Nous avons entendu des gens de toute la province nous expliquer comment nous pouvons réduire la pauvreté et améliorer la vie des particuliers en aidant à créer des

conditions propices. Nous sommes déterminés à créer des emplois, à favoriser le jumelage avec le marché du travail, à fournir des soutiens et des services adaptés et à réduire le coût de la vie.

La troisième Stratégie ontarienne de réduction de la pauvreté, qui sera publiée courant 2020, visera en priorité à aider des personnes de tout l'Ontario à s'épanouir grâce à une approche coordonnée à l'échelle de la province et des collectivités locales. La nouvelle stratégie définira des cibles et des indicateurs clés permettant de guider les actions et de suivre les progrès.

Nous avons toutes et tous un rôle à jouer pour réduire la pauvreté en Ontario. Nous sommes impatients d'élaborer une nouvelle stratégie fondée sur votre rétroaction et d'unir nos forces pour lutter contre la pauvreté.

Ensemble, nous ferons en sorte que la province offre un environnement remarquable pour vivre, travailler et s'épanouir.

Annexe :

Détail des indicateurs

Indicateur	Définition	Données actuelles
Pauvreté infantile	Pourcentage d'enfants vivant dans une famille dont le revenu du ménage est inférieur à la moitié du revenu médian des ménages, sur la base de l'année 2012.	11,5 p. 100 (2017)
Niveau de pauvreté	Pourcentage d'enfants vivant dans une famille dont le revenu du ménage est inférieur à 40 p. 100 du revenu médian national des ménages, sur la base de l'année 2012.	5,7 p. 100 (2017)
Poids à la naissance	Pourcentage de nouveau-nés ayant un poids à la naissance considéré comme sain.	80,8 p. 100 (2018-2019)
Maturité scolaire	Pourcentage d'enfants âgés de cinq à six ans qui présentent un bon état d'avancement dans cinq domaines du développement de l'enfance et sont prêts pour l'apprentissage scolaire, tel qu'évalué par l'Instrument de mesure du développement de la petite enfance (IMDPE) sur un cycle de trois ans.	70,4 p. 100 (2017-2018)
Progrès scolaires des élèves de 3^e et de 6^e année	Pourcentage des élèves de 3 ^e et de 6 ^e année qui obtiennent des résultats correspondant aux deux niveaux les plus élevés aux tests en lecture, en écriture et en mathématiques à l'échelle provinciale.	70 p. 100 (2018-2019)

Taux d'obtention du diplôme d'études secondaires	Pourcentage des élèves ayant débuté les études secondaires au même moment qui obtiennent leur diplôme d'études secondaires dans les cinq ans suivant leur entrée en 9 ^e année.	87,1 p. 100 (2018)
Mesure relative au logement en Ontario	Pourcentage des ménages ayant des enfants de moins de 18 ans qui perçoivent un revenu inférieur à 40 p. 100 du revenu médian des ménages (MFR40) et consacrent plus de 40 p. 100 de leur revenu au logement.	4,3 p. 100 (2017)
Jeunes ni étudiants, ni employés, ni en formation (NEET)	Pourcentage de jeunes âgés de 15 à 29 ans qui ne sont ni étudiants, ni employés, ni en formation.	10,6 p. 100 (2019)
Chômage de longue durée	Pourcentage d'adultes âgés de 25 à 64 ans qui sont sur le marché du travail, mais sans emploi depuis au moins 27 semaines.	0,8 p. 100 (2019)

Taux de pauvreté des populations vulnérables	Pourcentage de personnes âgées de plus de 16 ans qui sont issues de groupes de population jugés vulnérables et dont le revenu du ménage est inférieur à la moitié du revenu médian national. Outre les personnes handicapées, pour lesquelles le taux de pauvreté est calculé séparément, les quatre groupes visés par cet indicateur sont les suivants : 1. Nouveaux immigrants 2. Personnes vivant dans une famille monoparentale dirigée par une femme 3. Personnes seules âgées de 45 à 64 ans 4. Autochtones vivant hors réserve.	Personnes handicapées : 20,6 p. 100 Nouveaux immigrants : 18,3 p. 100 Personnes vivant dans une famille monoparentale dirigée par une femme : 26,9 p. 100 Personnes seules âgées de 45 à 64 ans : 35,5 p. 100 Autochtones vivant hors réserve : 24,3 p. 100 (2017)
Itinérance	Taux d'itinérance chronique par tranche de 10 000 personnes. Une personne est en situation d'itinérance chronique lorsqu'elle est sans abri et qu'elle l'a été pendant six mois ou plus au cours de la dernière année.	Non disponibles

